

# COMPTE-RENDU

## de la réunion du Conseil Municipal

du 02 mars 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

### Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent LOQUET, Arnaud GUICHON, Françoise VERCHERE, Ludovic ORAIN, Jean-Marc PLISSONNEAU.

Etait absent et excusé : Laurent THEBAUD.

A 20h30, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour. Elle déclare la séance ouverte.

### - Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur ORAIN Ludovic en qualité de secrétaire de séance.

### -Approbation du compte rendu du 24/02/2020.

### 1)- Approbation du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		288 904.34€		150 000.00€
Opération	252 602.04€	249 186.63€	845 331.54€	991 755.13€
<i>TOTAUX</i>	252 602.04€	538 090.97€	845 331.54€	1 141 755.13€
Résultat clôture		285 488.93€		296 423.59

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 296 423.59€.

### 2)-Approbation du compte de gestion 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Trois propositions ont été étudiées pour renouveler cet équipement.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise C'PRO OUEST avec l'acquisition d'un copieur canon IR c3525i (25ppm) pour la mairie et deux copieurs canon IR 4225i (25ppm) pour les écoles. La mise à disposition de l'imprimante de l'école Lexmark xc 4140 et l'acquisition d'une petite imprimante mairie canon LBP 226 DW, pour un montant d'investissement total de 5 470€ HT. Cet achat comprend la livraison, l'installation, la mise en configuration et la formation des utilisateurs et permet de diminuer le coût de la maintenance annuelle par le prix à la page.

Autorise le maire à signer l'offre de la société C'PRO OUEST-44-La Chapelle-sur-Erdre et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération

8)-Travaux d'aménagement parking au Bois-Joli.

Madame le maire donne connaissance de la consultation d'appel d'offre réalisée sur le mois de février dernier pour les travaux de voirie d'aménagement du parking rue Bois joli.

Trois propositions ont été étudiées pour ce marché de travaux.

Suite au rapport d'analyse des offres réalisé, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LANDAIS avec solution de base et revêtement enrobé pour un montant de 42 170€ HT.

XXXXXXXXXX